

## **Décision n° 2019.0251/DC/SBPP du 13 novembre 2019 du collège de la Haute Autorité de santé portant adoption de la recommandation de bonne pratique intitulée « Diagnostic de la dénutrition de l'enfant et de l'adulte »**

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 13 novembre 2019,

Vu les articles L. 161-37 et suivants du code de la sécurité sociale ;

DÉCIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

La recommandation de bonne pratique intitulée « Diagnostic de la dénutrition de l'enfant et de l'adulte », ci-jointe, est adoptée. Elle comprend les documents suivants :

- argumentaire scientifique ;
- texte des recommandations ;
- fiche outil.

### Article 2

La secrétaire générale de la Haute Autorité de santé est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel de la Haute Autorité de santé.

Fait le 13 novembre 2019.

Pour le collège :  
*La présidente,*  
Pr Dominique LE GULUDEC  
*Signé*